

Comment le gouvernement wallon réalisera son budget

■ La coalition PS-CDH a promis de ne pas lever de nouvelles taxes.

Enfin ça y est, diront les plus impatientes. Les ministres wallons entament ce jeudi leur conclave budgétaire. Annoncé jusqu'à vendredi, on nous parle désormais d'une finalisation du budget 2015 pour ce dimanche. Une prolongation jusqu'à mardi prochain n'est pas non plus à exclure. Vu l'ampleur de la tâche, on imagine aisément que l'exécutif wallon aura bien besoin de tout ce temps pour trouver des solutions que beaucoup espèrent novatrices ou pour faire passer la difficile pilule de la rigueur budgétaire. Mais que sait-on déjà ?

1 La somme à trouver. Si le chiffre de 1,1 milliard d'euros a été annoncé, les ministres PS et CDH s'attelleront avant tout à dégager 335 millions en 2015. Les 655 millions restants devront être trouvés pour le budget 2016.

2 Le retour à l'équilibre. Si le précédent gouvernement souhaitait un retour à l'équilibre

budgétaire pour 2015, désormais, c'est 2018 qui est annoncé.

3 Les subsides. Les budgets que les ministres allouent ponctuellement à certaines initiatives (non décrétales) seront rabotés de 15%. Les autres, de 7%.

4 Les fonctionnaires. En 2015 et 2016, le gouvernement wallon a décidé de ne pas remplacer quatre fonctionnaires sur cinq. Une mesure qui ne sera pas forcément simple à mettre en œuvre au sein du SPW (service public de Wallonie) touché par la mesure, puisque pour les services qui doivent être continus. On estime le taux de remplacement des fonctionnaires à 40% pour les deux années qui viennent.

5 Les OIP. Les organismes d'intérêt public comme le Forem, l'Awiph, la SRWT (bus), devaient remettre au gouvernement une liste de propositions d'économies. Si l'Awiph sera

protégée, les autres OIP devront réduire leurs frais de fonctionnement entre 5 et 10% des montants actuels. A la SRWT, on devra inévitablement supprimer certaines lignes de bus. Au Forem, avec l'arrivée de nouvelles compétences, on s'interroge sur la possibilité d'assurer plus de services avec moins d'argent. A l'Awex (agence wallonne pour les exportations et les investissements étrangers), il nous revient que la dotation annuelle issue du plan Marshall passerait de 14 à 4 millions d'euros. Les participations à certains événements internationaux devraient être revues à la baisse.

6 Les investissements. Avec le nouveau calcul du périmètre de la dette décidé par l'Europe et qui oblige la Région à prendre en compte les investissements des parastataux, un certain nombre d'investissements prévus pour les années 2015 et 2016 devraient être reportés. C'est, toujours, selon de récents

propos de Paul Magnette, par ce biais-là que l'essentiel des économies pourrait être réalisé.

7 Le saut d'index. Il s'agit ici d'une éventualité venant du futur gouvernement fédéral. Cette mesure permettrait à la Wallonie d'économiser plusieurs dizaines de millions d'euros. Pour l'heure, le ministre wallon du budget, Christophe Lacroix (PS), continue d'affirmer que cette option "asociale" de la "suédoise" n'était, faute d'information, pas prise en compte pour le budget wallon.

8 Le plan Marshall. Le plan nouvelle mouture, Horizon 2022 ne devrait pas être mis trop à mal et les six pôles de compétitivité (à l'exception sans doute de Greenwind) devraient pouvoir continuer à fonctionner durant les deux années qui viennent.

Stéphane Tassin

335

MILLIONS D'EUROS

C'est la somme à trouver par le gouvernement wallon pour l'année 2015.